

e/A/P

snetaa
FO

MENSUEL N° 562 | OCTOBRE 2017 | 1,30 €

IL N'Y A PAS D'ÂGE POUR AGIR

JEUNES, MOINS JEUNES

TOUS EN GRÈVE

LE 10 OCTOBRE 2017

Enseignant,
un métier
particulier

P.06

PPCR Pratique :
ce qui change
en 2017

P.10-14

Mobilisation
d'octobre 17 :
les clefs d'un big
bang social ?

P.16-17

Défendons nos
retraites !

P.24

+ **DOSSIER CAP**

+ **FONCTION PUBLIQUE
EN GRÈVE LE 10 OCTOBRE**

04



TOUS EN GRÈVE

Tous mobilisés le 10 octobre 2017 !

08



DOSSIER CAP

Redécouvrons les richesses de ce diplôme !

16



BILAN MOUVEMENT

Les actions du SNETAA-FO

19



OUTRE-MER

Martinique : la lutte paie !

SOMMAIRE

- 04 TOUS EN GRÈVE**
Le cri de colère de la Fonction Publique.
- 06 MÉTIER**
Enseignant, un métier particulier.
- 07 DOSSIER CAP**
Redécouvrons les richesses de ce diplôme !
- 10 PPCR PRATIQUE**
Ce qui a changé depuis le 1^{er} septembre 2017
- 15 L'ACTU**
Novlangue + des envies d'ailleurs...
- 16 LA CHRONIQUE**
Mobilisation d'octobre 17 : les clefs d'un big bang social ?
- 18 LSL PRO**
Le cheval de troie des compétences.

- 19 BACHELIERS PRO**
Le supérieur, évidemment !
- 20 BRÈVES**
Le saviez-vous ?
- 22 RENTRÉE 2017**
DDFPT et Contractuels
- 23 BILAN MOUVEMENT**
Révision du mouvement : les actions du SNETAA-FO
- 26 RETRAITES**
Défendons nos retraites !
- 27 OUTRE-MER**
Fin du mouvement en Martinique : la lutte paie !



L'ÉDITORIAL

Notre rentrée est achevée depuis quelques semaines et nous pouvons en tirer le bilan. Pour nous, le succès correspondrait à une amélioration de nos conditions de travail, de nos salaires... Est-ce le cas ? J'ai bien peur d'après ce que vous nous dites que ce ne soit pas notre réalité.

Ainsi le PPCR, censé améliorer notre carrière et notre rémunération, s'il est mis en place pour 2017 risque de voir les autres mesures des années futures différées. Ceux qui l'ont voté, UNSA, CFDT, FSU, s'insurgent contre ces reports. Pourtant nous avons répété que rien n'était budgété, mais surtout notre désaccord portait sur le fond avec l'allongement de la durée de nos carrières donc la modification de la durée dans chacun des échelons ainsi qu'un hypothétique accès pour tous à la hors-classe. C'est bien ce miroir aux alouettes que nous continuons à dénoncer et nous renvoyons toute la responsabilité de ce qui arrive à ceux qui ont signé le PPCR et qui aujourd'hui tentent de faire oublier ses conséquences tout en se refaisant une virginité.

Les mesures annoncées dans le cadre de la fonction publique nous pénalisent encore : retour d'une journée de carence, 120 000 suppressions d'emplois, gel du point d'indice. Après des années de perte de pouvoir d'achat, il n'y aura pas de rattrapage car nos salaires sont à nouveau bloqués. Ces mesures sont à combattre et c'est bien le sens de la mobilisation du 10 octobre. Le SNETAA-FO vous y a appelés.

Le ministre de l'Éducation nationale a déclaré que l'enseignement professionnel était sa seconde priorité. Nous entamons des discussions mais nous entendons rester totalement vigilants surtout lorsqu'on annonce une rénovation du CAP. Le SNETAA-FO demeure persuadé de la nécessité d'ouverture au plus grand nombre des CAP. Par ailleurs, d'autres mesures annoncées nous inquiètent comme le développement de l'apprentissage...

Alors fort de son histoire et de ses mandats, le SNETAA-FO vous tiendra informés de tout ce qui concerne les évolutions dans notre secteur. L'unification du corps des PLP, la possibilité d'enseigner en BTS fait que nous sommes fiers d'être PLP et fiers de la réussite de nos jeunes.



CHRISTIAN LAGE

SECRETAIRE GENERAL

TOUS EN GRÈVE

FONCTION PUBLIQUE :

Les mesures négatives du gouvernement s'accumulent pour les fonctionnaires. Gel de la valeur du point d'indice, rétablissement de la journée de carence, 120 000 suppressions d'emplois dans la fonction publique, augmentation de 1,7 % de la contribution sociale généralisée (CSG), des mesures inacceptables pour le SNETAA-FO.

BAISSE DU POUVOIR D'ACHAT

Le point d'indice qui sert de calcul à la rémunération des agents publics ne sera pas réévalué comme prévu. Après la publication d'un rapport de la Cour des comptes préconisant une telle mesure, le gel du point d'indice prendra effet à partir de 2018. Le dégel n'aura connu qu'une courte pause en 2017 (1,2 % en deux temps). À cela s'ajoute, la retenue pour pension qui a fortement augmenté depuis 2010. Elle est passée de 7,85 % à 10,29 % du salaire brut. Au 1^{er} janvier 2018, elle sera fixée à 10,56 % puis continuera à progresser jusqu'en 2020 pour terminer à 11,10 %. La CSG passera de 7,5 % à 9,2 %. Le gouvernement prévoit un dispositif complexe pour compenser cette augmentation. Aucune garantie. Ce qui est certain, c'est que nous n'y gagnerons rien voire nous perdons encore un peu plus. En revanche, pour nos retraités, c'est une perte sèche.

DÉGRADATION DES CONDITIONS DE TRAVAIL

Ce sont 120 000 suppressions de postes qui sont annoncées (50 000 postes non renouvelés dans la Fonction publique d'État et environ 70 000 dans la Fonction publique territoriale). Les contrats aidés sont également les grands perdants. Seulement 200 000 contrats prévus en 2018 (contre 320 000 en 2017). Cela annonce encore une nouvelle dégradation du service rendu aux usagers.

PPCR

Le gouvernement précédent avait annoncé une revalorisation des grilles indiciaires étalée sur 5 ans. Aujourd'hui, cela est remis en cause. Le ministère le repousse de 6 à 18 mois et après ? Le SNETAA-FO l'a combattu et a eu raison de s'opposer à ce protocole qui n'offrait aucune garantie pour nos rémunérations.

JOUR DE CARENCE

Le jour de carence sera rétabli dans la fonction publique, trois ans après son abrogation. Cette mesure vise à supprimer la rémunération du premier jour d'absence pour maladie des fonctionnaires. Cela va créer une inégalité supplémentaire entre les agents du public et les salariés du privé, qui bénéficient d'accords collectifs pour la couverture financière de cette journée.

Au final, au prétexte de réduire la dépense publique, ce sont nos statuts, notre pouvoir d'achat, nos retraites, nos conditions de travail qui sont attaqués.

Décidément, quels que soient les gouvernements successifs, ils appliquent tous les mêmes méthodes, à savoir utiliser les fonctionnaires et le Service public comme variable d'ajustement.

Le **SNETAA-FO** exige des négociations salariales pour une véritable reconnaissance de l'engagement au quotidien de tous les fonctionnaires, une augmentation du point d'indice immédiate de 16 % pour compenser la perte de pouvoir d'achat depuis 2000 et la revalorisation des carrières ; la défense du statut général et des statuts particuliers ; l'abandon de la journée de carence . Non à l'augmentation de la CSG et pour le financement de la protection sociale par les cotisations. Enfin, il faut les moyens nécessaires pour permettre aux agents d'exercer leurs missions de service public dans de bonnes conditions de travail.

LE 10 OCTOBRE : TOUS EN GRÈVE, AUX MANIFESTATIONS ET RASSEMBLEMENTS

manifestester C'EST AGIR

MOBILISONS-NOUS

FONCTION PUBLIQUE

FACE AUX MESURES RÉGRESSIVES DU GOUVERNEMENT
À L'ENCONTRE DES FONCTIONNAIRES, DISONS NON :

- à la journée de carence
- à la dégradation des conditions de travail
- au gel de la valeur du point d'indice
- aux 120 000 suppressions d'emploi
- à l'augmentation de la CSG

10
MARDI

OCTOBRE



« C'est compliqué de bien enseigner. Ce n'est pas tant que les élèves soient pénibles : la société a changé. C'est un métier épanouissant, mais de nombreux freins empêchent de bien faire son travail », dit un professeur en Lycée Professionnel.

Les enseignants aspirent à bien faire leur travail. Aimant leur métier, ils souhaitent transmettre des connaissances et aider les jeunes à devenir des citoyens libres, capables de réflexion, d'analyse et d'esprit critique. «Je manque de soutien de la part de ma hiérarchie et des moyens nécessaires, tant matériels que de formation. Je me sens seule », déclare une jeune enseignante.

Le professeur est souvent seul pour préparer ses cours, seul en classe face à une trentaine d'élèves plus ou moins volontaires. La solitude de l'enseignant fait penser à celle de l'artiste. Mais au contraire de celui-ci, seul face à sa toile blanche ou sa feuille blanche, c'est-à-dire face à lui-même, le professeur est entouré d'élèves. Plutôt que solitaire, il est surtout isolé, voir cerné, seul de sa condition au

milieu du groupe classe dont il a la responsabilité. Un isolement qui peut être plus difficile à vivre que le sentiment de solitude. D'autant que les enseignants n'y sont pas préparés et, généralement, ne savent pas qu'il est de toute façon très difficile d'affronter seul un groupe, quel qu'il soit.

Quand ça passe, le prof retire un réel plaisir personnel à faire son métier. À commencer par la préparation de ses cours, qui est la partie créative et inventive. Mais aussi dans le sentiment jubilatoire qu'il ressent lorsque, véritable prouesse, il réussit à reprendre la main sur une situation difficile avec une classe. Seul maître à bord, il est alors le seul à mériter les éloges.

Quand ça casse... quand un enseignant fait face à des difficultés qu'il ne parvient pas à surmonter, il ressent la solitude, l'isolement comme une souffrance individuelle, personnelle et la vit comme un abandon de l'institution. Dès lors, c'est la descente aux enfers et la solitude est aggravée par le manque de soutien de la hiérarchie qui a une fâcheuse tendance à le culpabiliser.

Multiplication des tâches, pression accrue, manque de reconnaissance, salaires en berne, absence de soutien, les raisons de craquer sont légion. Il existe un malaise diffus chez les professeurs, qui s'interrogent sur le sens de leur métier.

Qu'en sera-t-il de ce malaise avec la nouvelle évolution de carrière mise en place par les accords PPCR qui invitent à faire évoluer les rapports hiérarchiques dans l'Éducation nationale ? Peut-on espérer que le professeur soit plus soutenu, plus encouragé, plus protégé... ? On en doute.

Nous pouvons vous accompagner, vous conseiller et vous aider.

Murielle TURCHI vous propose une écoute psychologique tous les mardis et jeudis.

N'HÉSITEZ PAS À APPELER LE SNETAA NATIONAL : 01 53 58 00 30



Murielle **TURCHI**
Psychologue clinicienne

Le CAP qu'obtiennent chaque année des milliers de jeunes montre un succès qui ne se dément pas dans le monde professionnel, depuis des décennies. Mais il en est toujours pour s'interroger sur son existence, pour chercher à l'améliorer voire pour le remettre en cause ; c'est ainsi qu'il serait dans le viseur du Ministère.

Redécouvrons toutes les richesses de ce diplôme !

PRÉSENTATION

Diplôme de niveau V, le certificat d'aptitude professionnelle (CAP) « vise à donner à son titulaire une qualification d'ouvrier qualifié ou d'employé qualifié, dans un métier déterminé » selon la définition du Bureau des diplômes professionnels du Ministère de l'Éducation nationale. C'est le plus vieux diplôme professionnel.

À la rentrée 2016, il existait 185 spécialités de CAP (selon le dernier pointage en date), un chiffre légèrement inférieur à celui de l'année précédente. Les effectifs sont un peu plus nombreux dans les métiers de la production que dans ceux des services (53,7 % contre 46,3 %). Le CAP demeure le diplôme de l'enseignement secondaire où le taux de réussite est le plus élevé : 84,2 % à la session 2016.

VALORISER L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL

Le Ministre de l'Éducation nationale actuel et pas mal de ses prédécesseurs déclarent, la main sur le cœur, qu'ils sont attachés à la voie professionnelle. Soit ! Cependant, leurs actes ne semblent pas être en accord avec leurs intentions, à en juger par le nombre de LP en constante diminution ou les aménagements apportés en seconde professionnelle qui tendent à rendre cette classe dans beaucoup d'établissements « indéterminée ». Le CAP n'échappe pas à la règle car il a fait l'objet d'une réflexion avec les représentants du personnel, au début de l'année 2016. À cette occasion, le SNETAA-FO avait pointé les incohérences qu'il y avait à louer le CAP sans que les ressources en enseignants et en matériels ne

soient déployées. Lors de la réforme du bac pro, le ministère avait pourtant acté la nécessité de créer, d'ouvrir des classes de CAP dans toutes les académies ou d'au moins les maintenir. La baisse des effectifs dans ce diplôme témoigne du désengagement de l'État. Planter et réimplanter des CAP porteurs d'emplois, dans toutes les académies, voilà le combat du SNETAA-FO !

UNE CHANCE POUR NOS ÉLÈVES

La voie professionnelle ne doit pas se réduire à offrir aux jeunes qui sortent du collège un baccalauréat professionnel. Il faut pouvoir en effet permettre aux jeunes qui n'ont pas l'appétence pour les formations longues et dont le souhait est avant tout de s'insérer dans la vie professionnelle, à tout le moins comme premier projet, de répondre au mieux à leurs besoins. Le CAP, parce qu'il est qualifiant en 2 ans, parfois en une année, est une solution. L'orientation vers ce diplôme, pour ceux qui le veulent après la 3^{ème}, doit être encouragée. Mais le SNETAA-FO ne perd pas de vue la seconde finalité du CAP à laquelle il reste attaché : la poursuite de la scolarité. Pour cela, rien ne vaut d'appliquer le principe de la passerelle ascendante qui permet aux lauréats de CAP de s'inscrire directement en première de bac pro si l'envie de se qualifier davantage existe chez eux. N'oublions pas alors que pour les aider à suivre les cours dans les meilleures conditions, l'accompagnement personnalisé (« AP ») prévu dans tous les bacs pros doit jouer à plein son rôle, en l'occurrence celui de renforcer les connaissances des diplômés de CAP qui intègrent la deuxième année du bac pro.

Le SNETAA-FO réaffirme ici que le parcours bac -3/+3 est parfaitement inadapté à l'enseignement profes-



sionnel et que sa généralisation n'est que pure bêtise dans notre secteur. Les chantres de ce cursus, avec leurs grands idéaux, développent par ailleurs des principes qui risquent de faire disparaître le CAP. En effet, ils peuvent afficher une sympathie toute complaisante à l'égard de ce diplôme et dans le même temps ne voir aucun inconvénient à la création des blocs de compétences. Or les blocs de compétences sont de véritables dangers pour les diplômés nationaux et les qualifications car ils valident de fait un niveau inférieur à celui du CAP dans la hiérarchie des certifications (niveau infra V) ! C'est parce que le SNETAA-FO est pour la défense des salaires tels que les prévoient les conventions collectives qu'il continuera à promouvoir le CAP, premier diplôme professionnel dans la hiérarchie des certifications ! Et puis, ne perdons pas de vue que le CAP, comme le BEP, peut être décroché par les élèves dans le cursus du bac pro, comme diplôme intermédiaire, ce qui leur ouvre la possibilité d'obtenir une qualification à la fin de la classe de première, même s'ils échouent au bac ou interrompent leur formation.

LE CAP EN VOIE INITIALE

On le constate souvent dans nos établissements : le choix par l'autorité entre la voie initiale et l'apprentissage est ouvert lorsqu'il s'agit de proposer une nouvelle offre de formation, dans tous les diplômes professionnels. Rien ne justifie d'ouvrir à l'apprentissage une section, si ce n'est une politique péremptoire menée par la Région qui détient le pouvoir de décision sur la fameuse carte des formations. Le SNETAA-FO est attaché à la voie initiale dans les formations professionnelles du secondaire. À plus forte raison pour le CAP.

En matière de formation, l'apprentissage met sur un pied d'égalité l'entreprise dont ce n'est pas le métier et un CFA, voire le lycée professionnel avec ses PLP comme c'est trop souvent le cas dans le cadre de la mixité des publics dans nos classes. Or, chacun sait que le public de CAP est tout à fait spécifique, qu'il requiert des attentions particulières quant à sa formation en tant que futur citoyen capable d'évoluer pleinement dans la société au sens large voire dans son milieu professionnel. Le jeune âge des inscrits en CAP ne convient que très rarement aux besoins des entreprises. De toute façon, c'est à ce niveau de diplôme que les ruptures de contrat d'apprentissage sont les plus nombreux. Pour l'apprentissage, l'intérêt des entreprises est donc ailleurs. Les entreprises ne préfèrent pas prendre en charge des apprentis trop jeunes, qui découvrent ce nouvel environnement sans s'y adapter aisément, ce qui diffère l'efficacité que les entreprises en attendent. Et puis, en règle générale, comme cela a été le cas à la dernière session d'examens, les candidats au CAP sous statut scolaire réussissent mieux que les apprentis. Sans remettre en question les particularités liées soit à certains secteurs d'activité soit aux usages dans certaines régions, le SNETAA-FO et ses représentants dans les conseils d'administration continueront à s'opposer aux ouvertures de CAP en apprentissage !

LE CAP COMME RÉPONSE AUX ÉLÈVES EN DIFFICULTÉ

Le décrochage scolaire est une calamité que l'Éducation nationale s'est engagée à combattre. C'est un sujet délicat auquel le SNETAA-FO est particulièrement sensible, car la voie professionnelle y est confron-

tée plus souvent que les autres. Le constat est donc partagé avec le Ministère mais les solutions qu'il nous propose ne nous satisfont pas ! Il a en effet été considéré que la voie professionnelle était le recours efficace pour aider ces jeunes à obtenir une qualification. Et pour les accueillir, le ministère de l'Éducation nationale n'a rien trouvé d'autre que de bourrer en effectifs les sections existantes... Le SNETAA-FO pense pourtant que l'ouverture de sections de CAP ou l'installation de préparations particulières menant au CAP peuvent correspondre aux attentes et aux besoins de ces jeunes. À condition que tout soit mis en œuvre pour que les cours aient lieu dans un environnement propice au maintien des élèves et à leur assiduité : des effectifs réduits tant en classe entière qu'en groupes ; mais c'est là l'une des revendications de fond du SNETAA-FO pour les CAP !

Le CAP dans les lycées professionnels, dans la voie initiale, par des PLP, est un pilier de la voie professionnelle. Il contribue pour de nombreux élèves à favoriser un parcours idéal dans l'enseignement professionnel, jusqu'au BTS !

Le développement des CAP contribue à renforcer et à pérenniser l'enseignement professionnel, nos établissements et le corps des PLP !



PPCR PRATIQUE

Issues du PPCR, les nouvelles grilles indiciaires, comportant les nouveaux rythmes d'avancement, sont entrées en vigueur.

Tous les PLP et tous les CPE en poste ou néo-titulaires ont été reclassés. Ce reclassement ne concerne donc pas les stagiaires.

Le principe est le suivant : si l'ancienneté au 1^{er} septembre 2017 dans son échelon est supérieure au rythme d'avancement à l'échelon supérieur (voir tableau ci-dessous), le passage à l'échelon supérieur doit se faire automatiquement. Quand l'ancienneté au 1^{er} septembre 2017 ne permet pas de passer à l'échelon supérieur, la promotion aura lieu normalement dans les mois qui viennent (voir tableaux de la page suivante).

Rappel des rythmes d'avancement par grade (classe normale et hors classe)

CLASSE NORMALE	
11 ^{ème} Échelon	-
10 ^{ème} Échelon	4 ans
9 ^{ème} Échelon	4 ans
8 ^{ème} Échelon	3 ans 6 mois (ou 2 ans 6 mois)
7 ^{ème} Échelon	3 ans
6 ^{ème} Échelon	3 ans (ou 2 ans)
5 ^{ème} Échelon	2 ans 6 mois
4 ^{ème} Échelon	2 ans
3 ^{ème} Échelon	2 ans
2 ^{ème} Échelon	1 an
1 ^{er} échelon	1 an

HORS CLASSE	
6 ^{ème} Échelon	-
5 ^{ème} Échelon	3 ans
4 ^{ème} Échelon	2 ans 6 mois
3 ^{ème} Échelon	2 ans 6 mois
2 ^{ème} Échelon	2 ans
1 ^{er} échelon	2 ans

Remarque pour la classe normale : les néo-titulaires de cette rentrée 2017 (qui n'ont pas bénéficié d'une mesure de reclassement du fait de la prise en compte des services antérieurs) sont normalement tous à l'échelon 3. L'échelon 1 concerne les stagiaires de cette rentrée ; aucun PLP ou CPE n'est normalement à l'échelon 2 cette année scolaire.

À QUOI DOIS-JE M'ATTENDRE À PARTIR DU 1^{ER} SEPTEMBRE DANS LA CLASSE NORMALE ?

1

Je suis au 4 ^{ème} échelon et mon ancienneté le 1 ^{er} septembre est	d'au moins 2 ans	de 1 an et 11 mois	de 1 an et 10 mois	de 1 an et 9 mois	Puis, chaque mois d'ancienneté en moins...	Si je viens de passer au 4 ^{ème} échelon le 1 ^{er} septembre, je passerai au 5 ^{ème} échelon le 1 ^{er} septembre 2019
Je suis au 5 ^{ème} échelon et mon ancienneté le 1 ^{er} septembre est	d'au moins 2 ans et 6 mois	de 2 ans et 5 mois	de 2 ans et 4 mois	de 2 ans et 3 mois		Si je viens de passer au 5 ^{ème} échelon le 1 ^{er} septembre, je passerai au 6 ^{ème} échelon le 1 ^{er} mars 2020
Je suis au 6 ^{ème} ou 7 ^{ème} échelon et mon ancienneté le 1 ^{er} septembre est	d'au moins 3 ans	de 2 ans et 11 mois	de 2 ans et 10 mois	de 2 ans et 9 mois		Si je viens de passer au 6 ^{ème} ou 7 ^{ème} échelon le 1 ^{er} septembre, je passerai à l'échelon supérieur le 1 ^{er} septembre 2020
Je suis au 8 ^{ème} échelon et mon ancienneté le 1 ^{er} septembre est	d'au moins 3 ans et 6 mois	de 3 ans et 5 mois	de 3 ans et 4 mois	de 3 ans et 3 mois		Si je viens de passer au 8 ^{ème} échelon le 1 ^{er} septembre, je passerai au 9 ^{ème} échelon le 1 ^{er} mars 2021
Je suis au 9 ^{ème} ou 10 ^{ème} échelon et mon ancienneté le 1 ^{er} septembre est	d'au moins 4 ans	de 3 ans et 11 mois	de 3 ans et 10 mois	de 3 ans et 9 mois		Si je viens de passer au 9 ^{ème} ou 10 ^{ème} échelon le 1 ^{er} septembre, je passerai à l'échelon supérieur le 1 ^{er} septembre 2021

2

Je passe à l'échelon supérieur le 1 ^{er} septembre sans ancienneté	Je passe à l'échelon supérieur le 1 ^{er} octobre sans ancienneté	Je passe à l'échelon supérieur échelon le 1 ^{er} novembre sans ancienneté	Je passe à l'échelon supérieur échelon le 1 ^{er} décembre sans ancienneté	... repousse ma promotion d'un mois en plus après le 1 ^{er} décembre
---	---	--	--	---

ET DANS LA HORS CLASSE ?

1

J'étais à l'échelon 2 le 31 août	→	Mon échelon devient 1
J'étais à l'échelon 3 le 31 août	→	Mon échelon devient 2
J'étais à l'échelon 4 le 31 août	→	Mon échelon devient 3
J'étais à l'échelon 5 le 31 août	→	Mon échelon devient 4
J'étais à l'échelon 6 le 31 août	→	Mon échelon devient 5
J'étais à l'échelon 7 le 31 août	→	Mon échelon devient 6*

2

Mon ancienneté au 1 ^{er} septembre est d'au moins 2 ans	de 1 an et 11 mois	de 1 an et 10 mois	de 1 an et 9 mois	Puis, chaque mois d'ancienneté en moins...	Si je viens de passer au 2 ^{ème} échelon le 1 ^{er} septembre, je passerai au 3 ^{ème} échelon le 1 ^{er} septembre 2019
Mon ancienneté au 1 ^{er} septembre est de 2 ans et 6 mois	de 2 ans et 5 mois	de 2 ans et 4 mois	de 2 ans et 3 mois		Si je viens de passer au 3 ^{ème} ou au 4 ^{ème} échelon le 1 ^{er} septembre, je passerai à l'échelon supérieur le 1 ^{er} mars 2020
Mon ancienneté au 1 ^{er} septembre est de 3 ans	de 2 ans et 11 mois	de 2 ans et 10 mois	de 2 ans et 9 mois		Si je viens de passer au 5 ^{ème} échelon le 1 ^{er} septembre, je passerai au 6 ^{ème} échelon le 1 ^{er} septembre 2020

3

Je passe à l'échelon supérieur le 1 ^{er} septembre sans ancienneté	Je passe à l'échelon supérieur le 1 ^{er} octobre sans ancienneté	Je passe à l'échelon supérieur échelon le 1 ^{er} novembre sans ancienneté	Je passe à l'échelon supérieur échelon le 1 ^{er} décembre sans ancienneté	... repousse ma promotion d'un mois en plus après le 1 ^{er} décembre
---	---	--	--	---

*Je n'ai plus de perspective d'avancement dans la hors classe avant le 1^{er} janvier 2020, date de création du 7^{ème} échelon.

QUELLE RÉMUNÉRATION NETTE PUIS-JE ESPÉRER JUSQU'AU 31 DÉCEMBRE 2017 ?

C'est l'échelon qui détermine l'indice, selon le grade (classe normale ou hors classe), le traitement brut, augmenté des indemnités, puis diminué des cotisations sociales pour donner le traitement net.

Les traitements nets « zone 1 % » ou « zone 3 % » correspondent à la rémunération nette totale perçue si le PLP ou le CPE est affecté dans certaines académies (indemnité de résidence).

Tous les traitements nets présentés doivent être diminués de la cotisation Mgen (seulement si l'agent a choisi cette mutuelle) et augmentés des heures supplémentaires ou du supplément familial de traitement.

	échelon	indice	traitement net	traitement net zone 1 %	traitement net zone 3 %
CLASSE NORMALE	1	383	1 528,07	1 543,54	1 574,47
	2	436	1 729,12	1 746,73	1 781,95
	3	440	1 744,29	1 762,07	1 797,61
	4	453	1 793,61	1 811,91	1 848,50
	5	466	1 842,92	1 861,75	1 899,39
	6	478	1 888,45	1 907,75	1 946,36
	7	506	1 994,66	2 015,10	2 055,97
	8	542	2 131,23	2 153,12	2 196,90
	9	578	2 267,79	2 291,14	2 337,83
	10	620	2 365,00	2 452,16	2 502,24
	11	664	2 594,03	2 620,85	2 674,49
HORS CLASSE	1	570	2 237,45	2 260,47	2 306,51
	2	611	2 392,98	2 417,66	2 467,01
	3	652	2 548,51	2 574,84	2 627,51
	4	705	2 749,56	2 778,04	2 834,99
	5	751	2 924,06	2 954,40	3 015,06
	6	793	3 083,39	3 115,42	3 179,48

Y AURA-T-IL DES AUGMENTATIONS D'INDICE ?

Une augmentation générale des indices était prévue en janvier 2018 dans le PPCR mais l'actuel gouvernement a prévu de les différer (de 6 à 18 mois de report). Or, ce qui n'a pas été différé, c'est l'augmentation des cotisations sociales dès le 1er janvier 2018 ! Par conséquent, le pouvoir d'achat diminuera dès l'année civile prochaine.

COMMENT S'EFFECTUERONT LES PROMOTIONS D'ÉCHELON ?

Elles se feront désormais automatiquement dans la classe normale, où il n'y a désormais plus qu'un seul rythme d'avancement : exit le grand choix et le choix !

Au 6^{ème} et/ou au 8^{ème} échelon, le PLP ou le CPE pourra accéder à l'échelon supérieur plus vite car le temps qu'il devait normalement passer dans chacun de ces échelons sera réduit d'un an. Ce sont les « rendez-vous de carrière » (voir nos publications)

qui vont être déterminants pour déclencher cette maigre accélération de carrière (2 ans au maximum !) : ils donneront lieu à une évaluation par niveaux et les collègues dont les niveaux seront les plus élevés (dans la limite de 30 % des promouvables) seront susceptibles d'obtenir la réduction d'un an.

Mais le rendez-vous de carrière n'est déclenché qu'à des moments précis : dans la 2^{ème} année du 6^{ème} échelon et dans entre le 18^{ème} et le 30^{ème} mois du 8^{ème} échelon. Or, cette année scolaire voit le démarrage des fameux rendez-vous de carrière (les inspections de l'an dernier n'ont normalement pas pu se dérouler selon ces modalités puisque celles-ci n'ont été officiellement décidées qu'en septembre !). Pourtant, les collègues aux 6^{ème} ou 8^{ème} échelons dont l'ancienneté a dépassé le délai prévu pour le rendez-vous de carrière doivent pouvoir eux aussi espérer cette réduction d'un an. Il semblerait alors que les anciens critères de classement

soient pris en compte pour cela ; le SNETAA-FO sera particulièrement vigilant dans chaque CAPA pour que les droits des promouvables soient respectés !

EST-CE QUE JE PEUX ESPÉRER PASSER À LA HORS CLASSE ?

Espérer, oui ! Car même si le PPCR prévoit que les agents « déroulent leur carrière sur deux grades » (la classe normale et la hors classe), le passage de l'un à l'autre ne sera pas automatique car les évaluateurs pourront toujours, à condition de le justifier, s'y opposer ! Comme pour la réduction d'ancienneté d'échelon (partie précédente), c'est un nouveau rendez-vous de carrière (le 3^{ème} et dernier) qui sera à l'origine du « passage plus ou moins précoce » à la hors classe (selon les termes du Ministère). Il doit se dérouler lorsque le PLP ou le CPE est dans la 2^{ème} année d'ancienneté du 9^{ème} échelon.

Donc, encore une fois, le problème se pose cette année pour les collè-

gues qui sont déjà inscrits au tableau d'avancement à la hors classe (classement établi avec les précédentes modalités de promotion) et qui ne seront pas soumis au rendez-vous de carrière.

Des dispositions transitoires basées donc notamment sur le barème (tiens, il a finalement du bon...) seront mises en œuvre pour conduire les collègues aux promotions jusqu'à ce que le vivier se tarisse.

QUID DE LA CLASSE EXCEPTIONNELLE ?

Les premières promotions doivent prendre effet au 1^{er} septembre de cette année scolaire. Mais le Ministère n'a pas encore discuté avec les organisations du personnel des modalités pratiques d'accès à ce grade. Rappelons que la classe exceptionnelle est avant tout accessible, à 80 % des promouvables, aux PLP et CPE du 3^{ème} échelon de la hors classe ayant exercé au moins 8 ans des fonctions

particulières (DDFPT, personnels en éducation prioritaire...), et que pour les 20 % restants des promouvables, il faut avoir atteint le dernier échelon de la hors classe pour y prétendre.

Les candidats à la hors classe doivent s'être signalés au Rectorat ; l'inspecteur de spécialité rédigera alors un compte rendu sur l'ensemble de leur carrière.

Nos prochaines publications vous tiendront informés des dernières décisions sur la classe exceptionnelle.

Dès le début des discussions menées avec le Ministère, le SNETAA-FO vous mettait en garde sur les risques liés à l'application du PPCR. Le SNETAA-FO s'est opposé au PPCR et il a eu raison. Aujourd'hui, nous avons quoi ? Les nouvelles grilles de rémunération sont mises en place, donc l'évolution de carrière est considérablement ralentie ; quant aux hausses indiciaires prévues, elles sont remises en cause. En revanche, la nouvelle mouture de l'évaluation entre en vigueur, avec son cortège d'arbitraire et de risques qu'elle fait peser sur enseignants et CPE à qui l'on demande de plus en plus de s'engager sur des activités qui ne sont pas au cœur de leurs métiers respectifs.

L'application pratique du PPCR est très obscure. Les organisations syndicales signataires de ce texte (Unsa, Sgen-Cfdt, Fsu dont fait partie le Snuep) vous abreuvent de certitudes, dans une fuite en avant désespérée, cherchant par la méthode Coué à trouver toutes les meilleures justifications de leur choix, détaillant les caractéristiques d'un PPCR à moitié nécrosé ! Dans le même temps, presque tous les rectorats sont dans l'hésitation, le doute, l'incompréhension, l'impréparation quand il s'agit de transposer concrètement les nouvelles mesures dans le quotidien des personnels ; parfois même, ils y renoncent ! Des disparités dans les conditions de vie des fonctionnaires se créeront inévitablement entre les académies en rai-

son du caractère abscons de ce PPCR ! Où sera l'égalité de traitement des personnels de la Fonction publique dans un tel chaos ?

Le SNETAA-FO avait, face au PPCR, exigé la revalorisation IMMÉDIATE des traitements et le rattrapage instantané de la perte du pouvoir d'achat que le gel du point d'indice avait entraînée ; il demandait aussi le retrait des nouveaux principes d'évaluation. Sur ce sujet, comme dans bien d'autres, le SNETAA-FO est aux côtés des personnels et ne se compromet pas. Ses revendications sont les seules à même d'encourager les personnels et de susciter des vocations dans l'Éducation nationale ; il continuera donc à les porter !



C'est connu, les Français ne sont pas réputés pour être très forts en langues étrangères. Et pourtant, certains domaines de la sphère administrative, dont l'Éducation, excellent dans le développement d'un vocabulaire spécifique, un véritable langage pour le moins hermétique aux non-initiés et qui se veut en constante évolution.

Les exemples les plus connus ont été extraits des programmes 2016 de l'Enseignement Physique et Sportif : le badminton est en fait « une activité duelle de débat médiée par un volant » ; une piscine se transforme en « un milieu aquatique profond standardisé »... ou encore, dernièrement, avec l'apparition du « prédicat » qui a embrasé les débats sur la disparition des « dinosaures » compléments d'objet... Il suffit parfois juste d'assister aux réunions de révision du projet d'établissement pour en détecter quelques échantillons savoureux...

Mise à part le côté cocasse au premier

abord de la chose, alors que l'École a plus que jamais besoin d'être lisible et audible au sein de notre société, les super-héros de la pédagogie plongent l'enseignant et son « apprenant » dans un univers éducatif « métaphorico-pléthorique ». Est-ce par excès de lyrisme ? L'utilisation d'un langage plus poétique adoucirait les mœurs ? Que nenni ! À part noircir des référentiels de périphrases inutiles autant qu'absconses, ce jargon scolaire penche plus à délimiter un territoire au-delà duquel s'étendrait le règne de la barbarie éducative.

Dans son analyse de la révolution cognitive de l'Homo sapiens, Y.N. Harari répond à la problématique « Comment Homo sapiens a-t-il réussi à (...) finalement fonder des cités de plusieurs dizaines de milliers d'habitants et des empires de centaines de millions de sujets ? Le secret réside probablement dans l'apparition de la fiction. De grands nombres d'inconnus peuvent coopérer avec succès en croyant à des mythes communs ».

C'est ce qui doit sûrement guider nos théoriciens dans leur construction de concepts pseudo-fédérateurs d'une communauté éducative aboutie.

G. Orwell, dans son roman d'anticipation « 1984 », projette sa vision de l'évolution du rôle du langage par la création d'une « novlangue » destinée non plus à fédérer une société pour la rendre collectivement plus forte mais bien à devenir un outil de pouvoir et de contrôle des masses.

Nos institutions voudraient-elles délibérément nous embrumer sous un langage artificiel, en réalité appauvri, sous couvert d'être enrichi ? Alors pour éviter ce genre de suspicion, un peu d'humilité dialectique serait d'un grand secours et permettrait de se concentrer sur de vraies questions d'éducation. Revenons à l'essentiel de nos pratiques et, pour en parler ensemble convenablement et sans ambiguïté, reprenons les mots de Boileau : « ce que l'on conçoit bien s'énonce clairement ! » À bon entendeur...



DES ENVIES D'AILLEURS...

Vous souhaitez exercer votre métier dans un autre pays, sur d'autres continents ?

Les possibilités d'emploi à l'étranger sont nombreuses ! Un organisme en particulier est chargé des établissements scolaires français situés à travers le monde : l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE) qui dépend du ministère des Affaires étrangères.

Le SNETAA-FO, avec sa fédération, a été reçu en audience par le directeur de l'AEFE. À cette occasion, de nombreuses thématiques ont été abordées, notamment le PPCR, le calcul des pensions pour les retraités ayant exercé à l'étranger et le détachement des personnels. Sur ce dernier point, l'AEFE recrute dans tous les corps, y compris les PLP. Bien que les lycées professionnels ne soient pas nombreux à l'étranger, nous, PLP, pouvons de toute façon postuler sur tous les types de poste, dès lors qu'il existe une réelle motivation et une bonne adéquation entre les compétences du PLP et le profil du poste.

Le SNETAA-FO vous encourage donc à vous rendre régulièrement sur le site de l'AEFE (www.aefe.fr) pour y consulter les offres d'emploi, par discipline. Les PLP peuvent aussi enseigner le français aux étrangers vivant en France : c'est la mission de l'Alliance française. L'Alliance française, dont les locaux se trouvent à Paris, organise des formations à l'attention des particuliers étrangers ou des entreprises. Là encore, n'hésitez pas à postuler sur leur site www.alliancefr.org/fr !

Le SNETAA-FO vous informera régulièrement des propositions venant de ces deux organismes.

MOBILISATIONS D'OCTOBRE 17 : LES CLEFS D'UN BIG BANG SOCIAL ?

Des nombreuses rencontres de PLP, CPE et Contractuels que j'ai pu faire depuis cette rentrée, je suis sidéré par la rapide emprise de la fatigue des collègues. Néanmoins rien n'est dit sur « une rentrée difficile ».

Pourtant, les sujets sont nombreux et en premier lieu les difficultés liées à l'accueil de nouveaux élèves prêts à en découdre avec les profs... je n'ai jamais vu si tôt autant d'élèves en exclusions temporaires, autant de conseils de disciplines convoqués tandis que dans d'autres établissements les collègues sont désappointés par l'absence de mesures pour cadrer les élèves et pour soutenir les enseignants dans leurs difficiles missions.

Comment enseigner, éduquer, former des travailleurs, des citoyens libres quand on ne parvient pas à avoir la quiétude nécessaire pour faire aboutir « notre mission » ? Comment faire avec des jeunes orientés dans des sections non choisies ? Quand AFELNET n'a rien à envier à l'enfin décrié APB ! Quand les classes de seconde Bac Pro débordent de jeunes dont le niveau relève plus des CAP. Ce premier niveau de qualification professionnelle que l'institution a fait en sorte de vider de sa substance en procédant à des suppressions massives ou en les dévalorisant alors que le CAP demeure le premier diplôme reconnu par les branches dans les conventions collectives !

Et je passe sur l'hétérogénéité des élèves, des ULIS, API et autres sigles qui, in fine, signifient que les profs doivent se débrouiller comme ils peuvent « sans geindre et sans faire de bruit ; c'est votre mission ! ».

Un collègue me disait, il y a dix jours

: « *on marche sur la tête. Dans l'établissement, il ne faut rien dire, pas faire de vague, faire semblant qu'il n'y a pas de problème d'élèves. Ne parle pas de laïcité ou prépare-toi à être regardé comme un vieux décrépi ! On ne sait plus ce qu'on enseigne, dans quel but si ce n'est d'occuper des jeunes refoulés de partout, sans perspective et surtout ne te donne pas pour ambition de les mettre sur des rails sinon t'es un emmerdeur. Je vais au lycée à reculons, dépité, la tête basse en espérant que la journée m'épargnera moi* ». Bien sûr que l'on est abasourdi quand on entend ces propos, mais la récurrence de ce type de témoignage tout au long de la journée fait peur...

Et parler de conditions de travail serait grossier ? Et parler du respect dû à ceux qui ont « une âpre mission » ? La première reconnaissance doit passer par le salaire ! Le « bas de la fiche de paie » !

PPCR ? De qui se moque-t-on ? Celles et ceux qui ont prétendu que c'était une revalorisation salariale, qu'en disent-ils ? De quelle revalorisation ? Le SNETAA le dit depuis plus d'un an ; on l'écrit partout : c'est un atrape-couillon !

Ce gouvernement ne s'y trompe pas et se glisse dans le sillon si bien préparé : il accélère juste le processus en différant (annulant ?) des prétendues avancées promises de revalorisation en points d'indices, en changement d'échelon... bref quand on parle du « bas de la fiche de paie », on nous parle de « tuyauterie » pour que plus personne n'y comprenne rien sauf que... « en bas de la fiche de paie, tu auras que dalle ! ».

Est-ce plus clair ainsi ?

Vous n'êtes pas bien dans votre métier ? Vous souffrez ? Vous gagnez mal votre vie ? Qu'à cela ne tienne : PPCR ! Plus Proche du Carrément Rien !

Et par-dessus le marché, on nous traite de fainéants ! Alors s'ajoutent la journée de carence à chaque arrêt maladie, le gel du point d'indice, une augmentation de la CSG, une augmentation de la cotisation retraite !

Stoooooop ! n'en jetez plus, la coupe est pleine, l'addition est suffisamment salée et le menu indigeste ! Mais ça veut dire quoi tout cela ?

« Tout simplement qu'on te prend pour un c... et qu'on te prend ton pognon ! » Est-ce plus clair ainsi ?

Toutes les fédérations de fonctionnaires appellent à la grève le 10 octobre.

Le SNETAA-FO sera de toutes les mobilisations du 10 octobre sur NOS revendications clairement affichées HIER, AUJOURD'HUI, le 10 OCTOBRE et APRÈS :

- retrait du PPCR ;
- défense du statut de la fonction publique et des statuts particuliers dont celui des PLP, celui des CPE ;
- rattrapage du point d'indice de 16 % immédiatement ;
- suppression du jour de carence ;
- titularisation des professeurs contractuels ;
- amélioration immédiate de nos conditions de travail ;
- du **RESPECT** !

De cette grève naîtra un rapport de force qui imposera des discussions dans l'espoir d'une vie meilleure. Cela ne dépend que de chacun de nous. Alors réussissons cette mobilisation, seule condition pour ré-enchanter notre métier.

“

DE CETTE GRÈVE NAÎTRA UN **RAPPORT DE FORCE** QUI IMPOSERA DES DISCUSSIONS DANS **L'ESPOIR D'UNE VIE MEILLEURE.**

LE SNETAA SERA DE TOUTES LES **MOBILISATIONS** LE 10 OCTOBRE !

”



PASCAL VIVIER

Militant SNETAA depuis 1991
et actuellement
Secrétaire Général Adjoint

LSL PRO : LE CHEVAL DE TROIE DES COMPÉTENCES

Pourquoi faut-il toujours que la Dgesco, lorsqu'elle lance une idée intéressante, la ruine instantanément ? Car il y avait de quoi soutenir le « livret scolaire lycée professionnel » ou LSL pro. Pendant du LSL déjà en œuvre dans les lycées généraux et technologiques, le LSL pro permet en effet de s'affranchir de la contrainte de fin d'année qui consistait à remplir pendant de longs moments, chacun son tour, les fameux livrets scolaires papier. Tout va se faire désormais par informatique. Si tant est que la sécurisation des données et des manipulations soit assurée, que les postes informatiques soient en nombre suffisant à la disposition des collègues, tant pour la saisie des informations que pour leur consultation lors des jurys de délibération, le SNETAA-FO ne peut que se féliciter de ce progrès !

Sauf que... il faudra porter, en plus des classiques appréciations chiffrées et littérales, des appréciations par niveau selon des compétences définies dans chaque matière ! Le SNETAA-FO met en garde depuis plusieurs années contre le développement des compétences à évaluer. En effet, les compétences ou les blocs de compétences, s'opposent au diplôme national délivré en une fois à l'occasion d'une session d'examens unique, privilégient les épreuves « maison » par le CCF, et pire encore, favorisent le recrutement par les entreprises de salariés sans qualification donc sans référence de salaire

puisque les conventions collectives ne reconnaissent que le diplôme pour rémunérer dans un cadre précis son titulaire. Le ministère tente donc, à la manière du cheval de Troie, d'introduire sournoisement l'évaluation par les compétences à l'occasion d'une révision technique ! Cela tient plus de la peau de banane que de l'amélioration anodine des procédures ! Le SNETAA-FO s'oppose à l'application des compétences et des blocs de compétences dans la formation initiale.

En quoi est-ce utile de faire coexister ces deux manières d'apprécier le travail de l'élève, si l'on n'a pas une idée derrière la tête ?... La Dgesco a bien été en peine de répondre au SNETAA-FO clairement sur le sujet. Le jury de délibération devra-t-il, pour repêcher un élève, privilégier l'évaluation par compétence parce que l'évaluation chiffrée ou l'appréciation littérale n'aura pas été suffisante ? Mais dans ce cas, y aura-t-il des compétences plus importantes que d'autres ? S'agit-il, à terme, de substituer l'évaluation par compétences à l'évaluation chiffrée ?...

Outre le problème de fond sur les compétences que la mise en place de ce LSL pro soulève, l'on veut imposer, avec l'assentiment le plus total du Sgen-Cfdt et de l'Unsa, une nouvelle procédure qui va indéniablement alourdir la charge de travail des enseignants en lycée professionnel. Par ailleurs, il semblerait que le LSL dans les lycées généraux ou

technologiques ne tienne pas toutes ses promesses. Car, d'une part, de l'aveu même des chefs d'établissement, son utilisation est difficile et parfois impossible ce qui rend nécessaire... l'impression papier ! Et puis, de la bouche cette fois de la Dgesco, des enquêtes auprès des jurys d'examen ont montré que ces derniers ne prenaient en compte dans les délibérations que les notes. Mais cela n'arrête apparemment pas la Dgesco qui malgré l'insistance du SNETAA-FO sur l'inutilité et la dangerosité des compétences tient coûte que coûte à maintenir le cap de son embarcation folle !

Le LSL pro sera expérimenté dans les académies suivantes : Nantes, Lille, Amiens, Montpellier, Toulouse, Besançon, Dijon, Lyon, Clermont-Ferrand, Grenoble, Caen et Rouen. Il doit concerner les Bacs Pro ASSP, maintenance des véhicules, cuisine et logistique. Son contenu doit être présenté officiellement en réunion du CTM ; il va de soi que le SNETAA-FO ne sera pas favorable à l'instauration en l'état d'un livret scolaire numérique dans nos Lycées Professionnels !

Si vous vous trouvez dans une des académies concernées, n'hésitez pas à prendre contact avec le responsable SNETAA-FO dans votre établissement, le responsable départemental ou académique du SNETAA-FO, pour leur communiquer la façon dont le LSL pro est instauré chez vous !



Le ministre de l'Éducation nationale Blanquer s'est récemment exprimé dans le journal Le Monde sur la question de la poursuite d'études qu'entreprennent certains de nos bacheliers professionnels. Et, à la question de savoir quelle voie convenait à ces futurs étudiants, il s'est fendu d'un « c'est évidemment en BTS qu'ils doivent aller de façon majoritaire ».

Le SNETAA-FO refuse les prédéterminismes sociaux ou éducatifs. Nos élèves en sont hélas trop souvent les victimes : récemment, le PDG d'une célèbre entreprise de distribution d'eau n'a-t-il pas déclaré que ses enfants n'avaient pas suivi une formation dans la voie professionnelle parce qu'ils étaient trop brillants ?... En conséquence, pour le SNETAA-FO, le bachelier pro doit pouvoir choisir en toute liberté son parcours dans l'enseignement supérieur, en connaissance de cause bien sûr. Souvenons-nous que le Bac Pro est, au titre de n'importe quel bac, le premier grade universitaire et qu'il ouvre droit à toutes les possibilités si son titulaire souhaite poursuivre ses études.

Naturellement, le SNETAA-FO encourage la poursuite d'études en BTS. Mais il faut pour cela que l'offre corresponde à la demande ! Plutôt que de se réjouir de la mise en place de quotas en STS en faveur des bacheliers professionnels, ne vaudrait-il pas mieux favoriser le développement de ces filières, en

particulier dans nos Lycées Professionnels ? Car nous connaissons très bien ce public, nous, PLP, qui avons passé en général 3 ans avec ces élèves. Nous connaissons leurs points forts et ceux qu'il est nécessaire de renforcer au moyen d'une pédagogie tout à fait adaptée à leurs besoins et à leurs attentes. Voilà qui résoudrait le douloureux problème qui se pose dans les STS, où, selon Le Monde, « nombre de professeurs [...] font blocage à [la] venue [des bacheliers pros] depuis des années ».

Faut-il pour autant réformer la filière du Bac Pro pour régler le problème de l'échec dans le supérieur ? Le rapport de cause à effet ne saute pas aux yeux, pour deux raisons principales.

La première est que le Bac Pro, comme tous les diplômes professionnels, doit conserver, n'en déplaise à certains, sa double finalité, à laquelle le SNETAA-FO tient : permettre de poursuivre des études supérieures et/ou de pouvoir s'insérer immédiatement dans la vie active, avec un niveau de rémunération prévu dans les conventions collectives, correspondant à cette qualification.

La seconde tient à une mauvaise application de la réglementation portant sur les horaires du Bac Pro. Il est très surprenant de lire, toujours dans cet article du Monde, que « dans certaines académies ont été mis en place des dispositifs dont le but est d'aménager la transition entre la classe de terminale et le BTS » ou

que dans tel établissement ont été instaurées « des heures supplémentaires en maths et français dès la première » : c'est digne de l'invention de l'eau chaude car ce temps de cours adapté aux besoins des élèves s'appelle tout bonnement l'Accompagnement Personnalisé (AP) ! Le ministère a toujours découvert avec stupeur (ou feint de le découvrir ?) que cet AP n'était pas utilisé à bon escient dans les établissements ; tout au plus sert-il actuellement à ajuster les emplois du temps alors qu'il s'agit d'un véritable dû pour l'élève, dans son emploi du temps et celui des PLP ! Le SNETAA-FO profite de cette occasion pour rappeler aux chefs d'établissement de ne pas dévoyer l'AP et de l'utiliser dans le cadre prévu dans les textes : soutien ou préparation aux études supérieures, pour tous les élèves !

Alors oui, le SNETAA-FO veut des moyens en BTS, avec l'ouverture de STS dans les LP et des PLP comme intervenants. Il veut des moyens pour toutes les structures du supérieur en général pour qu'il accueille sans discriminer. Mais il ne veut pas d'un prétexte pour que s'engage, dans la voie professionnelle, une réforme servant d'autres intérêts.





CODE DU TRAVAIL : POURQUOI NE L'ENSEIGNE-T-ON PLUS EN LYCÉE PROFESSIONNEL ?

Pourriez-vous croire que l'on ne vous fasse plus passer un examen du « code » de la route et de « conduite » pour vous permettre de conduire un véhicule ! Et pourtant c'est ce qui est arrivé en Lycée Professionnel ! Il était naturel que dans le lieu où se préparent les diplômés professionnels avant de travailler en entreprise soit enseignée la législation du travail. Pourtant ce n'est plus.

Le SNETAA-FO avait été particulièrement seul à combattre la suppression de cet enseignement par un Ministre. Et les suivants ne l'ont jamais rétabli ! Le SNETAA-FO continue à revendiquer cet enseignement au cours de la formation pour chaque diplôme professionnel. Sans cynisme, est-ce ringard, Monsieur le Ministre ?

DATES CONCOURS EXTERNES

Les inscriptions aux concours externes de l'enseignement du second degré sont ouvertes jusqu'au jeudi 12 octobre. Les épreuves d'admissibilité se tiendront entre le mercredi 11 et le jeudi 12 avril 2018 pour le CAPLP.

Les calendriers des épreuves d'admission seront mis en ligne sur Publinet à partir du mois de décembre 2017.

En 2017, pour l'ensemble des concours enseignants du second degré seulement 88 % des postes ont été pourvus ; pour le CAPLP moins de 86 % (1647 sur 1920). Dans un communiqué, le Ministre de l'Éducation nationale « adresse des vœux de bonne préparation et de réussite à tous les étudiants qui se destinent au métier de professeur ». Merci pour eux Monsieur le Ministre et si en plus vous pouviez veiller et garantir leurs futures formations, leurs conditions de travail, leurs carrières, leurs rémunérations ça serait parfait.

PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE

20 fois moins dans l'Éducation Nationale : la participation de l'employeur public est dérisoire : moins d'un euro par mois et par agent dans l'Éducation nationale,

alors que les employeurs du privé versent en moyenne annuelle 244 euros pour les salariés du privé ! 20 fois moins dans l'Éducation nationale ! Pour la protection sociale complémentaire des personnels de l'Éducation nationale, du Supérieur, de la Recherche et l'Innovation, de la Culture et des Sports, le gouvernement impose deux sociétés privées contre la mutuelle MGEN et refuse de considérer la perte d'autonomie et les dépenses de réadaptation après hospitalisation.

On est désormais loin de choix démocratiques pour les citoyen(ne)s. On voit, ici aussi, arriver la logique commerciale !

Avec le SNETAA-FO, continuons à scander notre slogan : « La Santé n'est pas une marchandise ! ».

PROMESSE TENUE

Un PDG résidant à Nice possède une villa de 2 millions d'euros qu'il habite et un pied-à-terre valant 500 000 euros à Paris. Son impôt de 29 870 euros sur la fortune est supprimé (sur ses actions en bourse, ses yachts, etc). Il ne lui restera qu'une taxe sur sa fortune immobilière qui lui coûtera 6 700 euros d'impôts.

Ces 23 000 euros qu'il n'a plus à supporter correspondent à :

- 5 euros d'APL pris à 4 600 pauvres ou ;
- 20 euros retirés à 1 200 retraités (sur-cotisation CSG de 1,7 %) ou ;
- deux ans de salaire d'un contrat aidé.

Sans cynisme, il doit être satisfait de la promesse tenue...



BREVES

UN RECTEUR PAR RÉGION : EXPÉRIENCE SOUS HAUTE SURVEILLANCE

La réforme territoriale actée par la loi du 16 janvier 2015, relative à la délimitation des régions : « les régions étant économiquement et financièrement liés, peuvent fusionner administrativement, en seule région. » est effective depuis le 1^{er} janvier 2016. C'est dans ce cadre, que le Recteur de Caen a été nommé sur les académies de Caen et de Rouen.

Toutefois, dans les faits, l'unique Recteur de région devra assumer toutes les questions de l'Éducation, avec les multiples interlocuteurs du premier et du second degré avec toute sa perspicacité, son talent, ses compétences..., sans sous-estimer les réalités, liées aux terrains de chaque académie.

Surtout que pour ce cas précis, « il y avait une spécificité éducative qui justifiait de conserver les académies », qui avait été mis en lumière lors de la réforme territoriale et de la réorganisation des services de l'État.

Malgré toute la confiance que nous avons en monsieur le Recteur, le SNETAA-FO a de très fortes craintes car en plus « aucun cadrage n'a été fait » ont répondu le ministère et le rectorat. Cette expérimentation de fusion soulève de nombreuses craintes : sur l'efficacité et la transparence du service public, sur le statut des agents (zone d'affectation, mobilité forcée...), sur l'accélération de la territorialisation. Le SNETAA-FO rejette cette expérimentation et restera très vigilant sur l'évolution.

SUPPRESSION DE POSTES

dans la Fonction publique

Gérard Darmanin, Ministre de l'action et des comptes publics, a communiqué qu'il n'y aura « que » 1 600 suppressions de postes dans la Fonction publique d'État en 2018 ce qui se veut une annonce soit disant rassurante pour les fonctionnaires.

Cela sachant que « l'objectif fixé par le Président de la République est de l'ordre de 120 000 suppressions sur le quinquennat pour l'ensemble des fonctions publiques ».

Mais le Ministre assume et rajoute : « les fonctionnaires n'ont pas de raison d'être inquiets ». OUFFFF ! nous voilà rassurés !

Ne soyons pas inquiets et rassemblons-nous avec le SNETAA-FO le 10 octobre pour montrer au Ministre notre détermination et notre volonté !

UNE ACADÉMIE CHANGE SON CALENDRIER SCOLAIRE

L'académie d'Orléans-Tours fait jusqu'à preuve du contraire partie de la zone B des vacances scolaires comme Nantes, Nice... De ce fait les dates des vacances de printemps sont du samedi 21 avril 2018 après la classe avec un retour le lundi 27 mai au matin. Mais l'académie a décidé d'adapter ces dates.

Au lieu des dates nationales, publiées officiellement, les élèves et les personnels partiront du mercredi 25 avril 2018 après la classe pour un retour le lundi 14 mai au matin soit deux semaines et demi. Cela sans doute pour prendre en compte le 1er et le 8 mai fériés certes. Cependant cette adaptation met en exergue l'atomisation accrue de l'aspect national de l'Éducation, l'autonomie croissante donnée aux académies, une Éducation à la carte.

De plus d'autres académies de la zone B envisageraient de faire de même. Imaginer que chaque académie décide de ses propres périodes de vacances ? vous imaginez ? quid de l'unité ? quid des familles ? de celles qui avaient déjà organisées leurs vacances ? Et pourquoi pas des diplômes académiques ? des personnels enseignants académiques ?... mais cela est déjà à l'étude... Pour le SNETAA-FO, l'Éducation est nationale et il est hors de question qu'elle ne le soit plus !

Le DDFPT (Directeur Délégué aux Formations Professionnelles et Technologiques) et l'assistant technique peuvent depuis la parution de la circulaire en octobre 2016 effectuer une rentrée plus sereine. Cependant, les revendications des DDFPT concernant les heures d'enseignement et les IMP sont toujours d'actualité.

Et les assistants ? Depuis l'abrogation de la circulaire des ATCT en 2009, les enseignants « Aide Technique au Chef de Travaux » retrouvent une nouvelle dénomination « Assistant technique au Directeur Délégué aux Formations Professionnelles et Technologiques » (ADDFPT). Leurs missions sont décrites dans la nouvelle circulaire des DDFPT n°2016-137 du 11 juin 2016 : l'assistant technique appartient au corps des Professeurs de Lycée Professionnel

et des professeurs certifiés recruté sur des compétences requises. Il exerce les missions et activités sous l'autorité fonctionnelle du DDFPT avec un rôle de communication entre le DDFPT, les équipes pédagogiques et les milieux professionnels. Il est important de préciser que l'assistant bénéficie de l'indemnité de suivi et d'orientation des élèves (ISOE), ce que certaines académies avaient supprimé aux ATCT. Les assistants sont à 39 heures et soumis au même régime que les DDFPT concernant les heures d'enseignement mais ne sont pas interdits d'IMP.

C'est loin d'être satisfaisant, surtout pour leur recrutement ou les créations de postes dans tous les établissements. Mais les assistants peuvent faire respecter le cadrage de leurs missions ou être rétablis dans leur droit, s'il en était besoin, à propos de

l'ISOE.

Une question demeure : la procédure de mise en place de cette nouvelle dénomination « assistant technique » n'est pas tout à fait claire. Un ancien ATCT en poste depuis de nombreuses années ou un ATCT titulaire de la fonction issu du concours, deviennent-ils automatiquement assistants techniques ?

Le SNETAA-FO dénonce l'élaboration d'une lettre de mission et demande la mise en place d'un assistant technique dans tous les établissements LGT, LP, SEP et EREA auprès du DDFPT.

Le SNETAA-FO demande le droit :

- à l'affichage clair des postes ;
- à la création de postes budgétaires ;
- à un appel à candidature transparent.

Pas d'assistant sans DDFPT : un assistant ne remplace pas un DDFPT.

RENTRÉE COMPLIQUÉE POUR LES CONTRACTUELS

Les contractuels ont été encore très nombreux à vouloir des renseignements, inquiets de ne pas avoir été appelés pour une affectation ou une suppléance. Les représentants syndicaux SNETAA-FO se sont donc rendus dans les rectorats pour faire un point sur la situation et traiter les dossiers individuels qui leur ont été transmis.

Un état des lieux récent a permis de constater qu'il manquait des suppléances dans les disciplines scientifiques, les lettres et les langues (anglais et espagnol principalement) dans de nombreuses académies. Concernant les disciplines professionnelles, quelles qu'elles soient,

les postes ne sont pas tous pourvus, principalement dans les métiers du bâtiment, de l'industrie et des services.

Dans certaines académies, la rentrée s'est annoncée plus compliquée que les années précédentes. Au final, les enseignants non titulaires devraient tout de même obtenir une affectation avec plus ou moins du retard.

D'après les rectorats, les retards d'affectation des contractuels sont dus principalement aux BMP (blocs de moyens provisoires), encore plus nombreux cette année. Les services des rectorats ont fait le nécessaire, et c'est ce qui a pris du temps, pour

regrouper au maximum ces BMP et constituer des postes les plus complets possibles ou en quotités horaires plus importantes sur l'année et ceci afin de donner droit à l'ensemble des vacances payées, même si cela reste insuffisant pour faire un salaire décent.

Les nouveaux textes de cadrage n'ont pas vraiment amélioré les conditions de travail dans ce domaine. Les conditions d'emploi et de réemploi restent vraiment très précaires aussi bien pour un CDD que pour un CDI.

N'hésitez pas, enseignants contractuels, à contacter le SNETAA-FO pour toute situation non résolue !

RÉVISION DU MOUVEMENT INTERACADÉMIQUE :**LE BILAN DES ACTIONS DU SNETAA-FO**

Voir le bilan des actions du SNETAA concernant les demandes de révisions du mouvement interacadémique et les affectations des stagiaires en académie.

Le SNETAA a obtenu 46 ATD sur 83 actées soit 55 % et par rapport aux 130 personnes qui se sont adressées au SNETAA. Cela représente plus de 35 % d'issues favorables chez les titulaires.

Les situations qui restent non réglées ne verront hélas pas d'issue favorable à cette rentrée. Des blocages inexplicables perdurent et mettent nombre de collègues en situation difficile alors que parfois les deux académies concernées ont donné des avis favorables.

Le SNETAA-FO a relancé la DGRH sur les demandes de révisions à plusieurs reprises : le 11 mai, le 18 juillet, le 24 juillet et le 30 août. Le ministère a reçu le SNETAA-FO le 11 mai pour la défense des demandes des titulaires, mais a refusé de le recevoir à nouveau en juillet pour les stagiaires et les

titulaires.

Un courrier est parti au cabinet du ministre en date du 26 juillet pour dénoncer cette fin de non-recevoir et signaler des dysfonctionnements très importants de la DGRH. Le SNETAA a suivi les dossiers de 45 futurs stagiaires qui s'étaient adressés à lui et a obtenu 17 révisions soit près de 38 %.

C'est plus de 1100 demandes de révisions de stagiaires du second degré qui sont remontées à la DGRH. Bon nombre soit se sont trompés sur le serveur, soit n'ont pas su compléter les écrans correctement, soit n'ont formulé aucun vœu sur SIAL car personne ne les a avertis qu'il fallait le faire. Cela démontre bien les difficultés rencontrées : le système SIAL est une machine à broyer les stagiaires sans qu'aucun recours ne soit possible. Résultat : le nombre de démissions sera bien plus important cette année.

Malgré toutes les difficultés rencontrées pour aider et accompa-

igner nos collègues, stagiaires ou titulaires, le SNETAA-FO continuera à mener toutes les actions nécessaires à l'amélioration de leurs conditions de vie et de travail.

N'hésitez pas à rejoindre le SNETAA-FO, un syndicat combatif, qui ose affronter l'administration et disponible pour vous écouter et vous accompagner dans vos démarches !

**RAPPELS IMPORTANTS
DE CALENDRIER**

- Du 31 octobre au 13 novembre 2017 : ouverture du serveur SIAT pour la saisie des vœux pour la Polynésie ;
- Le 09 novembre 2017 : sortie du BO spécial sur la note de service du mouvement inter 2018 ;
- Du 16 novembre au 05 décembre 2017 : ouverture de SIAM pour la saisie des vœux du mouvement interacadémique ;
- 11 décembre 2017 : CAPN pour les changements d'échelons des PLP gérés par la 29^{ème} base.



DÉFENDONS NOS RETRAITES !

Vous avez travaillé toute votre vie et êtes ou serez tous un jour retraités.

Toute une vie au cours de laquelle vous avez cotisé pour votre future retraite. Toute une vie pour mériter une retraite digne. Toute une vie pour gagner le respect des autres. Du moins le croyiez-vous.

Aujourd'hui vous aidez, quand vous le pouvez, vos enfants et vos petits-enfants ainsi que tous les autres en permettant par vos activités bénévoles à de multiples associations de fonctionner.

Sans vous, tout s'arrête.

Mais depuis près de 25 ans, les dirigeants successifs de notre pays ont décidé de vous reprendre petit à petit ce que vous avez pourtant courageusement gagné :

- dans le privé, la base de calcul sur la moyenne des salaires des 10 meilleures années est passée à

celle des 25 meilleures années ;

- la durée d'assurance pour le taux plein est passée de 150 à 172 trimestres pour les natifs de 1970 ou plus (+ 14,66 %) ;
- l'âge légal de la retraite a été retardé de 2 ans.

Ajoutons la suppression de la demi-part des veufs-veuves ayant élevé seuls un enfant, la fiscalisation de l'allocation familiale attribuée pour avoir élevé au moins 3 enfants, le financement de la perte d'autonomie (CASA = 0,3 %), les retraites auparavant indexées sur l'évolution des salaires qui ne l'ont plus été que sur le coût de la vie, puis gelées depuis 2013. Mais cela ne leur suffit pas.

On va maintenant exiger des retraités qu'après avoir financé leur propre retraite, ils paient les cotisations salariales des actifs par le biais d'une augmentation de la CSG

de plus de 25 % (+ 1,7 % au premier janvier prochain... pour l'instant). Et ils veulent faire croire que cela permettrait de créer des emplois et de relancer l'économie !

Et les menaces ne s'arrêtent pas là : uniformisation des retraites, pensions de reversion, etc.

La volonté du pouvoir est d'appauvrir systématiquement les retraités.

Mais il ne faut pas oublier la force électorale, économique et sociale de l'ensemble des retraités.

Acceptez-vous de devenir de plus en plus pauvres ? NON ?

Alors, rassemblons-nous pour nous opposer à la dégradation de nos pensions !

**NON À L'AUGMENTATION
DE LA CSG !**

**NON À LA PAUPÉRISATION
DES RETRAITÉS !**



FIN DU MOUVEMENT EN MARTINIQUE

LA LUTTE PATE !

Concernant :

- ① le protocole d'accord sur les contrats aidés signé par les différentes composantes de l'unité syndicale et associative, ainsi que les parents et les maires ;
- ② les revendications propres contenues dans le préavis de grève de la FNEC FP FO Martinique.

Dès la rentrée scolaire, la FNEC FP FO (SNETAA FO, SNFOLC, SNUDI FO, SPASEEN...) a alerté les collègues, les autorités et l'administration rectorale, sur les difficultés de cette année scolaire 2017-2018.

Notre préavis de grève reconductible date du 04 septembre 2017. Certains l'avaient trouvé prématuré mais cette grève contre la suppression des emplois aidés nous donne entièrement raison.

CONCERNANT LE PROTOCOLE D'ACCORD SIGNÉ PAR LA FNEC FP FO MARTINIQUE :

Nous estimons que nous sommes globalement satisfaits car nous obtenons au minimum les moyens de 2016 après trois semaines de mobilisation intense. Les suppressions brutales du gouvernement en place sont annulées pour l'année 2017.

Cependant nous émettons quelques réserves en ce qui concerne :

- ① l'efficacité et la rapidité des commissions de travail qui de-

vront s'assurer de contribuer à la mise en œuvre de ce protocole. Nous exigeons d'être tenus informés régulièrement pour l'ensemble des établissements ;

- ② le nouveau taux de charge des contrats, qui sera appliqué à partir de janvier 2018. Si, comme il est déjà indiqué par le gouvernement, ce taux passe de 75 % à 50 %, cela correspondra à des suppressions masquées à la hauteur de 30 % de la totalité des contrats aidés ;

- ③ le suivi réel des personnes en fin de contrat dans le cadre d'un processus d'insertion et d'emploi durable.

Nous ne baisserons pas la garde et notre vigilance sera constante.

CONCERNANT LES REVENDICATIONS PROPRES DE LA FNEC FP FO MARTINIQUE :

Nous rappelons que pour notre préavis de grève reconductible déposé le 04 septembre, nos revendications portaient sur :

- ① la diminution des contrats aidés, CUI, AED...
- ② la reconduction tardive de plusieurs contrats (Etat et CTM) ;
- ③ l'affectation de plusieurs néo-titulaires hors de l'académie Martinique alors qu'il existe des possibilités pour les garder dans l'intérêt de nos élèves ;

- ④ les élèves de troisième qui n'ont toujours pas obtenu une affectation en fonction de leur projet professionnel ;

- ⑤ les élèves qui ont échoué au bac et ne trouvent pas de place dans un lycée pour se réinscrire en terminale ;

- ⑥ le retard pour certains travaux.

Le seul point sur lequel aucune avancée n'a été réalisée est celui des affectations des néo-titulaires hors de l'académie. Ce point n'a pas été vraiment traité dans le protocole d'accord qui se limitait à la problématique des emplois aidés. Nous avons eu l'occasion d'interroger la Rectrice qui renvoie la responsabilité au ministère. Pourtant ce dernier nous indique être favorable au maintien des collègues en Martinique, si le rectorat en fait la demande.

Il faut savoir que nous avons 4 collègues qui attendent toujours un avis favorable du ministère et de la rectrice. Nous avons la preuve que les besoins peuvent le permettre. Il faut sortir de cette logique comptable pour prendre davantage en considération l'intérêt de nos élèves et des collègues concernés.

Nous restons déterminés sur ce point de revendication légitime.

Jocelyn PRESENT

Secrétaire Académique du SNETAA-FO en Martinique

FICHE DE MISE À JOUR ET D'INSCRIPTION 2017-2018

Nom
 Nom de jeune fille
 Prénom
 Date de naissance
 Adresse
 Code postal Ville
 Tel. fixe Tel. portable
 Adresse mail :

VOTRE SITUATION ADMINISTRATIVE

Hors Classe Classe Normale Retraité Stagiaire

 PLP AED / EAP Professeur Contractuel
 CPE Sans solde DDFPT
 Discipline Autre

VOTRE ÉTABLISSEMENT D'EXERCICE 2017/2018

Lycée Professionnel SEGPA (Collège)
 Lycée Polyvalent (SEP) EREA
 Autre
 N° d'Établissement :
 Académie :

JE CALCULE MA COTISATION

Cotisation en fonction de mon grade
 Quotité : Échelon :
 Je choisis le mensuel papier du SNETAA-FO :
 OUI + 25 € (pour frais de traitement et de port)
 NON (merci de bien indiquer votre adresse mail) **TOTAL : €**

À retourner dûment complétée et accompagnée de votre chèque au SNETAA-FO 24 rue d'Aumale, 75009 Paris

MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA

Ma cotisation est un paiement récurrent qui sera prélevé le 1^{er} du mois. Je suis libre de modifier, suspendre ou arrêter ce prélèvement à tout moment.

COMPTE À DÉBITER

IBAN - IDENTIFIANT INTERNATIONAL DE COMPTE BANCAIRE

BIC - CODE D'IDENTIFICATION BANCAIRE

Le code BIC peut contenir 8 ou 11 caractères.

Fait à :
 Le

Nom et adresse du créancier :
 SNETAA-FO, 24 rue d'Aumale - 75009 Paris
 N° Identifiant Créancier (ICS) : FR23ZZZ540565

N'OUBLIEZ PAS DE JOINDRE VOTRE RIB AVEC VOS CODES IBAN ET BIC !

SIGNATURE (obligatoire) :

UNE ADHÉSION DE

127 €



-66% DE DÉDUCTION FISCALE

COÛT RÉEL 43,18 €

En signant ce formulaire mandat, vous autorisez le SNETAA-FO à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, conformément aux instructions du SNETAA-FO. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé, sans tarder et au plus vite dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé.

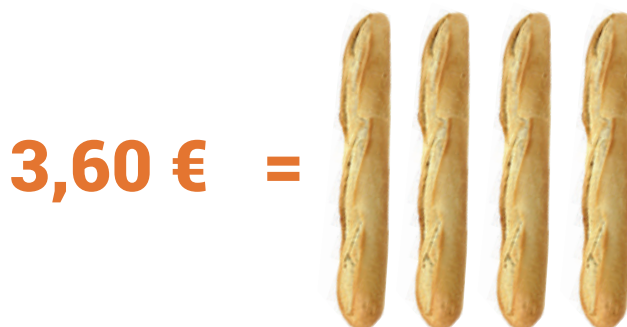
TARIF MÉTROPOLE

Éch.	Classe normale	Hors classe	Non-titulaires	
------	----------------	-------------	----------------	--

1	127 €	223 €	Indice	Cotisation
2	173 €	242 €	moins de 450	81 €
3	179 €	261 €	de 450 à 500	111 €
4	198 €	272 €	de 500 à 700	135 €
5	206 €	292 €	au delà de 700	158 €
6	212 €	309 €		
7	222 €	321 €		
Cotisations Uniques				
8	233 €		Sans solde	29€
9	247 €		EAP	49€
10	265 €		Stagiaires	99€
11	281 €		Retraités	136€

POURQUOI SOUTENIR NOS ACTIONS ?

Une cotisation annuelle au SNETAA-FO de 127 € ne vous coûte finalement que 43,18 € après déduction fiscale, soit 3,60 € par mois ! C'est l'équivalent de 4 baguettes de pain !



Un syndicat, c'est comme la santé, ça s'entretient !
 Alors, **ADHÉREZ AU SNETAA-FO !**

Découvrez aussi sur www.snetaa.org les tarifs pour : Guadeloupe, Guyane, Martinique, Mayotte, Saint-Pierre & Miquelon, Wallis et Futuna, étranger.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, ÇA ME CONCERNE !


POURQUOI VOTER AU CA ?

- Parce que c'est une instance de décision ;
- Parce que cela touche la gestion, le fonctionnement de l'établissement (TRMD, IMP, budget, recrutement, projet d'établissement, ouvertures/fermetures de classes)

POURQUOI VOTER SNETAA-FO ?

- Pour coustruire un rapport de force efficace ;
- Défendre l'enseignement professionnel initial public et laïque ;
- Refuser la dégradation des conditions de travail !

JE VOTE SNETAA-FO

An illustration of two hands holding a light blue ballot with the 'snetaa' logo. The background is teal with orange abstract shapes and various icons like gears, plus signs, and people icons.

POUR VOUS, VOTRE DÉFENSE, VOTRE AVENIR !



**VOUS AVEZ
LE POUVOIR
DE VOUS FAIRE
ENTENDRE !**

**REJOIGNEZ-
NOUS !**

CONTACTEZ-NOUS !

01 53 58 00 30

www.snetaa.org

 **Snetaa National**

24 rue d'Aumale, 75009 Paris

